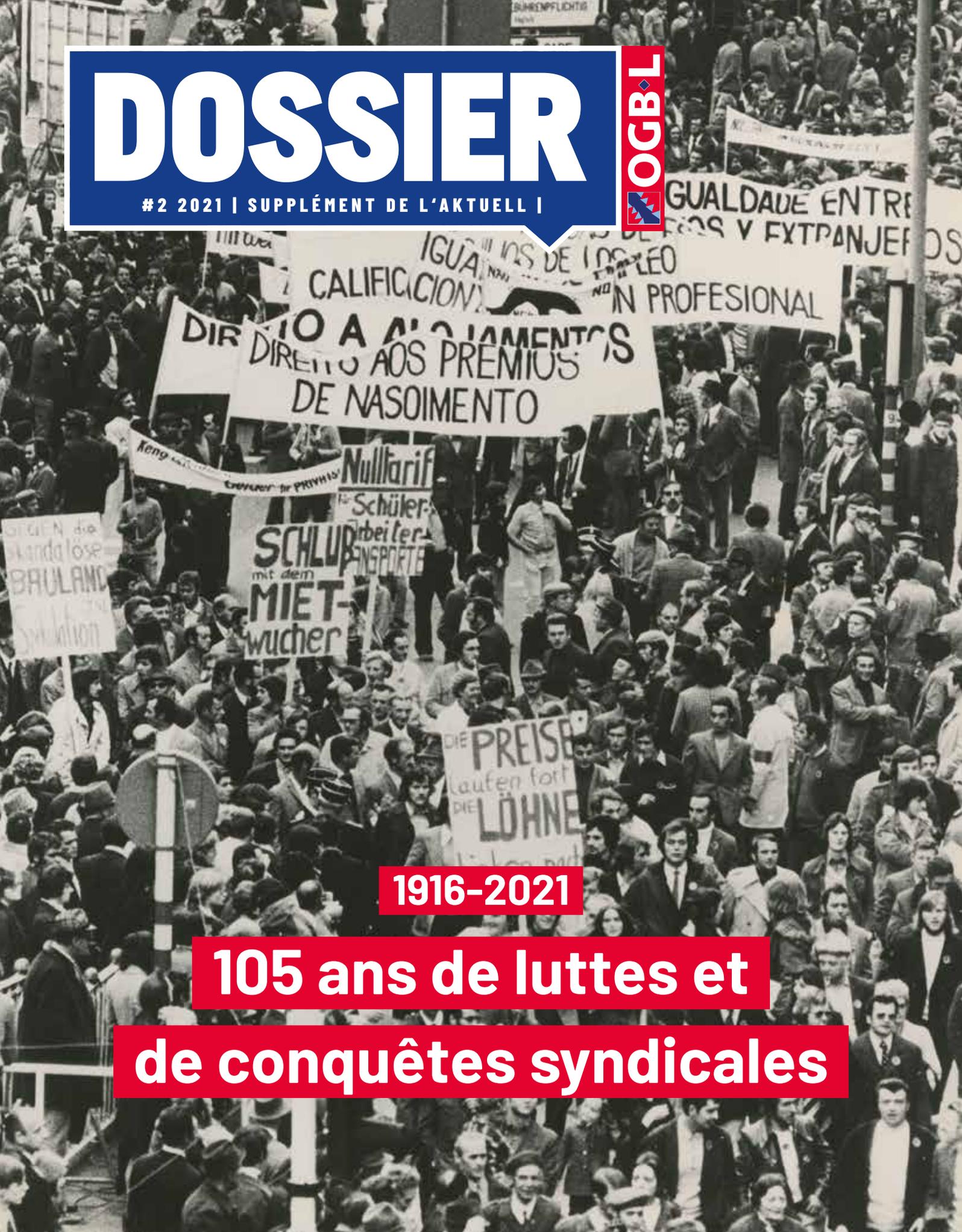


DOSSIER

#2 2021 | SUPPLÉMENT DE L'AKTUELL |

OGBL



1916-2021

105 ans de luttes et
de conquêtes syndicales

Introduction

L'année 2021 marque un «petit» anniversaire pour l'OGBL : le 105^e anniversaire des syndicats libres.

Il est pourtant vrai que les débuts du syndicalisme et les premiers ancêtres de l'OGBL sont à situer, en réalité, déjà dans les années 1860, avec la création de syndicats de brasseurs, de typographes (la future FLTL) et d'ouvriers des ganteries, sans oublier la création du cartel syndical en 1905, la fondation de la Fédération nationale des cheminots en 1909 et la mise en place de syndicats d'employés privés à partir de 1911. Néanmoins, c'est l'année 1916 qui est traditionnellement retenue comme date fondatrice des syndicats libres. C'est en effet au cours de cette année-là que les deux puissants syndicats d'ouvriers de

l'industrie métallurgique et des mines, le BHAV (Berg- und Hüttenarbeiterverband) et le LMAV (Luxemburger Metallarbeiterverband), sont fondés à quelques jours d'écart, respectivement le 30 août et le 3 septembre 1916. Il s'agit là du véritable coup d'envoi du syndicalisme de masse au Luxembourg.

L'approche du 1^{er} mai, journée de lutte et de fête internationale des travailleurs, nous donne l'occasion de revenir sur les grands mouvements et actions syndicales qui ont marqué les 105 premières années de l'OGBL et de ses prédécesseurs. Nous passons en revue les grandes victoires et

les grands moments de l'histoire syndicale, mais aussi les défaites amères qui ont été subies. Sans oublier que cet aperçu des luttes est en même temps aussi un aperçu des résultats et des conquêtes syndicales qui sont depuis devenus des acquis sociaux. Acquis qu'il faut toutefois continuer à défendre et à élargir chaque jour à nouveau.

Ce dossier se veut complémentaire du précédent dossier sur l'histoire de la célébration du 1^{er} mai au Luxembourg (Aktuell 2/2018), qui est toujours disponible sur www.ogbl.lu.

Une grève sous le signe de l'occupation allemande

Quelques mois après la fondation du BHAV, le syndicat des ouvriers de la sidérurgie et des mines du sud du pays affiche déjà 6 000 membres. Il se voit confronté, dans le contexte de la 1^{ère} guerre mondiale et de l'occupation allemande, à une pénurie alimentaire très grave. En réaction, les ouvriers de la sidérurgie réclament des hausses considérables des salaires nominaux, de l'ordre de 50%, pour faire face à la misère et aux prix exorbitants demandés pour des denrées de première nécessité. Le patronat du secteur, quant à lui, refuse toute augmentation de salaire et ne veut de toute façon pas négocier avec les délégués syndicaux, qui n'ont pour lui (en l'absence d'une représentation du personnel prévue légalement) aucune légitimité.

Face à ces positions irréconciliables, la grève devient inévitable, malgré des tentatives de la direction syndicale pour faire intervenir le gouvernement en tant que conciliateur. Une majorité écrasante des ouvriers se prononce en faveur de la grève, qui est déclenchée dès le 31 mai 1917 et qui sera largement suivie par les ouvriers du bassin minier. D'imposantes manifestations de rue ont lieu le 1^{er} juin. Néanmoins, l'occupant allemand, conscient de l'importance de la production d'acier et de fer pour l'effort de guerre, décrète dès le 1^{er} jour de grève l'état d'urgence et fait positionner des troupes à canon dans le sud du pays afin de protéger les établissements industriels. Le 5 juin, le colonel Tessmar, commandant des forces d'occupation, informe les leaders syndicaux, que l'armée allemande ne tolérera pas la poursuite de la grève. Par la suite, le mouvement s'éssouffle, même si à Differdange et à Rodange, les ouvriers tiennent bons jusqu'au 9-10 juin.

La grève se termine sur un échec. Des



listes noires sont établies contre les «meneurs» de la grève, qui doivent chercher un nouvel emploi en-dehors de la sidérurgie. Ceci inclut même le député Jean Schortgen, qui trouve un nouvel emploi à la mine, où il y laisse sa vie dans un accident de travail le 1^{er} mai 1918.

Néanmoins, pour le BHAV, cette première grève d'envergure a été en quelque sorte un baptême du feu. Il se reconstitue rapidement et devient un contre-pouvoir face au gouvernement dans les derniers jours de la guerre. Une délégation syndicale est officiellement reçue par le gouvernement le 18 novembre 1918 – une première – et lui présente son catalogue de revendications. Après deux séances de négociation supplémentaires, le gouvernement concède une revendication centrale du

BHAV: la journée de travail de huit heures. Celle-ci devient effective légalement par l'arrêté du 14 décembre 1918, avec entrée en vigueur immédiate et sans perte de salaire pour les ouvriers.

Un autre arrêté, celui-ci daté du 26 avril 1919, introduit les Conseils d'usine en entreprise, ancêtre des actuelles délégations du personnel, qui permettent désormais aux syndicats d'avoir des représentants légitimés, par le vote des ouvriers, dans toutes les usines et qui remplissent le rôle d'intermédiaires entre le patron et ses salariés, portant en avant les intérêts et revendications de ces derniers.

Armée française contre ouvriers de la sidérurgie

Après la 1ère guerre mondiale, alors que des mouvements révolutionnaires sont apparues dans de nombreux pays, en Russie, en Hongrie, mais aussi dans l'Allemagne voisine, sans oublier l'Italie, terre d'origine de nombreux ouvriers immigrés, le mouvement syndical met l'accent davantage sur la lutte pour obtenir des avancées sociales. La fusion du BHAV et du LMAV, venant ainsi former le LBMIIV (Luxemburger Berg- und Metallindustriearbeiterverband) qui est ancré plus fortement à gauche, provoque la sortie des syndicalistes chrétiens qui lancent la confédération syndicale chrétienne (LCGB) en janvier 1921.

Le 13 août 1919, une foule de quelques 10 000 ouvriers manifestaient devant la Chambre des Députés pour réclamer une indemnité de vie chère. Les fenêtres du parlement se brisent, un assaut peut être évité. En novembre 1919, une menace de grève générale se fait sentir dans la sidérurgie dans le contexte de la vente des usines anciennement allemandes. Les manifestations du 1^{er} mai 1920 ont été parmi les plus impressionnantes de l'histoire syndicale, avec environ 17 000 participants dans différentes villes du pays. Les manifestants y réclamaient notamment des mesures de socialisation de la production.

C'est dans un tel climat pré-révolutionnaire qu'éclatent des grèves dans la sidérurgie luxembourgeoise, après l'annonce de baisses salariales et surtout du licenciement de plusieurs centaines d'ouvriers dans les usines de Differdange, de Rodange et de Steinfort. Le LBMIIV revendique la réintégration de ces ouvriers et la nationalisation des usines qui refuseraient de ne pas licencier, à côté de la semaine de 48 heures. Un mouvement de grève est déclenché. Dès le 1^{er} mars 1921, plusieurs usines sont occupées par les

ouvriers. La centrale syndicale essaie par la suite d'élargir le mouvement et lance – sans succès – un appel à une «grève de sympathie» des autres secteurs économiques, donc en fait à une grève générale (sans utiliser le mot).

Les mesures du patronat, soutenu par le gouvernement de droite d'Emile Reuter, sont très dures: un lock-out concernant plus de 17 500 membres du LBMIIV est déclenché par les employeurs qui font appel à l'armée française et luxembourgeoise pour l'imposer. Si l'arme blanche n'est pas utilisée, les militaires n'hésitent pas à recourir aux poings, baïonnettes et pistons. Malgré cette violence, le mouvement se poursuit jusqu'au 18 mars à Esch-Belval et jusqu'au 25 mars à Differdange.

Néanmoins, la grève se termine sur un échec total. Non seulement les objectifs de la grève ne sont pas atteints, mais, au contraire, les meneurs de la grève sont frappés par de lourdes sanctions (prison et amendes, déportation pour les militants étrangers). Des centaines de syndicalistes sont mis sur des listes noires et sont licenciés sans avoir la possibilité de postuler à un autre poste dans l'industrie

luxembourgeois. Surtout, par arrêté du 11 mars 1921, le gouvernement dissout les Conseils d'usine, qui ne seront réintroduits qu'en 1925.

Il s'agit sans doute de la plus lourde défaite de l'histoire syndicale du pays. Néanmoins, cette défaite mène à un repositionnement. La confédération syndicale commence à choisir la voie de la négociation, en évitant dans la mesure du possible le recours à des grèves, qui sont désormais définies comme moyen de dernière issue. Elle s'appuie davantage sur le travail parlementaire et la mise en place de réformes par la voie législative, en particulier lors de l'existence du Parti Ouvrier (1924-1946), ancêtre du LSAP, qui peut être vu à cette époque comme le bras allongé du syndicat au parlement. Les syndicalistes licenciés se mettent à créer des coopératives. Le LBMIIV se donne des assises plus solides en créant des Maisons syndicales à Dudelange, à Esch, puis dans d'autres villes du sud du pays. Les syndicats libres achètent le journal «Tageblatt» et créent l'imprimerie coopérative afin d'avoir un relais dans la presse. La défaite de 1921 a ainsi, malgré tout, créé les bases du mouvement syndical des décennies suivantes.



Les syndicats imposent la reconnaissance de leurs droits de négociation et d'action

La crise économique mondiale de 1929 a aussi des conséquences importantes sur le salariat luxembourgeois. Si l'augmentation du chômage est en quelque sorte atténuée (ou plutôt: exportée) par le départ, voire l'expulsion, de nombreux travailleurs immigrés, la perte de pouvoir d'achat est néanmoins considérable. Le salaire réel des ouvriers luxembourgeois baisse de 7% dans l'espace de 4 ans (1929-1933).

Malgré cette crise sociale évidente, la coalition de droite au pouvoir ne prévoit pratiquement pas de réformes au niveau social pour atténuer les effets de la dépression économique.

Dans ce contexte, le LBMIIV se rapproche du LCGB, le syndicat chrétien qui a quitté la confédération syndicale unitaire en 1921, afin de créer une commission de négociation commune. La collaboration des deux

centrales syndicales a deux objectifs principaux: l'augmentation des salaires et la reconnaissance officielle des syndicats comme partenaires de négociation par le patronat et les autorités publiques. Elle réclame en particulier une loi sur les conventions collectives. Il y avait certes déjà des conventions collectives à cette époque, par exemple la convention sectorielle pour les imprimeries, mais celles-ci n'avaient pas de base légale, ce qui était utilisé comme argument par le patronat industriel pour ne pas les introduire.

Un projet de loi sur les conventions collectives est finalement introduit en 1935, mais le Premier ministre Joseph Bech obtient l'ajournement du vote sur ce projet le 17 décembre de la même année, en brandissant même la menace de la démission du gouvernement. En réaction, le LBMIIV et le LCGB appelle à un grand rassemble-

ment ouvrier dans la capitale, qui a effectivement lieu le 12 janvier 1936. La manifestation rassemble, d'après la presse, environ 40 000 personnes. Il s'agit d'une des plus grandes mobilisations sociales de l'histoire du pays.

Le gouvernement Bech ne peut ignorer cette mobilisation massive. Il fait marche arrière. Successivement, des lois sont adoptées au courant de l'année 1936, instaurant un Conseil national de travail tripartite, dans le cadre duquel sont réglés les conflits liés aux négociations de conventions collectives de travail, qui obtiennent donc leur base légale. L'article 310 du Code pénal, datant de 1879, qui refusait le droit de coalition des ouvriers et prévoyait des amendes et peines de prison contre toute sorte d'entrave à la «liberté du travail» (c'est-à-dire la liberté de l'employeur) est enfin aboli. Le droit d'association au sein du syndicat est formellement reconnu. Le fait de licencier ou de ne pas embaucher un salarié avec le seul argument de l'appartenance à un syndicat ouvrier est désormais un délit puni par la loi. Les syndicats sont désormais reconnus par la loi.

Par la suite, des conventions collectives sont négociées dans de nombreux secteurs et entreprises. Une première CCT pour le secteur de la sidérurgie est introduit en juillet 1936, alors qu'une majorité des ouvriers s'étaient déjà prononcés pour une grève en cas d'échec des négociations. Le patronat cède et accorde une augmentation de salaires de 9% ainsi que l'introduction de l'indexation des salaires à l'instar des fonctionnaires.



La Libération 1^{er} mai jour férié et salaire social minimum



Pendant la 2^e guerre mondiale, les activités syndicales se voient progressivement réduites à zéro. Même si les syndicats n'ont été définitivement dissouts par l'occupant allemand que progressivement entre 1941-42, les capacités d'action légales des syndicats ont été pour l'essentiel inexistantes dès l'invasion du 10 mai 1940. Les principaux dirigeants syndicaux ont presque tous choisi la voie de l'exil. Certains, comme Jängi Fohrmann, Léon Weirich et Adolphe Krieps, furent déportés en camp de concentration. Un réseau d'«hommes de confiance» s'est

maintenu néanmoins dans les usines et a contribué à l'organisation des actions de grève contre l'enrôlement de force des jeunes Luxembourgeois, le 31 août, le 1^{er} et le 2 septembre 1942.

A la Libération, dès septembre 1944, les syndicats se reconstituent. Des efforts visant la mise en place d'un syndicat unitaire se dissipent toutefois rapidement, même si à Dudelange cette coopération continue encore un certain temps. A côté du LAV (Luxemburger Arbeiterverband, successeur du LBMIIV) et du LCGB appa-

raît un syndicat d'orientation communiste, le FLA, qui subsistera jusqu'en 1966 avant d'intégrer le LAV.

Malgré les divisions, les syndicats multiplient les actions en faveur de réformes sociales dès le lendemain de la Libération. La commission syndicale (la future CGT) fait placarder son catalogue de revendications dans toutes les grandes villes du pays. Elle y réclame notamment une épuration efficace, la semaine de 48 heures, l'abolition du secret bancaire et des réformes de la législation sociale.

Dans ce climat de renouveau et de réforme, le ministre du Travail Pierre Krier, lui-même ancien dirigeant syndicaliste, met en œuvre toute une série de réformes qui renforceront considérablement le système social luxembourgeois: instauration de la Conférence nationale de travail (novembre 1944) comme organe tripartite visant à accompagner les réformes au niveau du travail et de l'emploi (en quelque sorte l'ancêtre de l'actuel CPE), création de l'Office national de conciliation (octobre 1945), d'un système de placement public des chômeurs (juin 1945), ainsi que des hausses des indemnités de chômage (juin 1945) et des pensions d'invalidité et de vieillesse (juillet et octobre 1945).

Deux décisions furent surtout célébrées comme aboutissement des revendications syndicales de longue date:

- l'instauration du salaire social minimum pour les ouvriers, qui est introduit par arrêté grand-ducal le 30 décembre 1944;
- l'introduction du 1^{er} mai, journée du Travail, comme jour férié légal supplémentaire à partir de 1946.

Luttes pour la réduction du temps de travail

Alors que dans l'imaginaire populaire, les années 1950 sont vus comme une période de calme et d'essor économique, voire de conservatisme et de conformisme, cette décennie a néanmoins aussi été la scène de plusieurs mouvements de grève importants dans les secteurs sidérurgique et minier. En fait, au début de la décennie, un arrêté de la cour de cassation du 24 juillet 1952 avait constaté la légalité de toute grève «faite en vue d'obtenir une augmentation de salaire et après la procédure de conciliation». Ce jugement fut à l'origine l'objet de contestations de la part de l'employeur de la licéité de la grève aux mines Berens à Rumelange.

Les premières grèves qui suivirent cet arrêté visaient toutefois moins des augmentations salariales que la réduction du temps de travail avec maintien de salaire. En effet, si la journée de huit heures avait été obtenue en 1918, en réalité, ce droit restait relativement théorique dans la sidérurgie et les mines, où les dites «longues tournées», deux périodes de huit heures subséquentes sans interruption, n'étaient pas rares. La semaine hebdomadaire usuelle restait fixée à 56 heures.

Le 4 février 1953 eut lieu, à l'appel du LAV, une grève de 24 heures dans toute la sidérurgie, pour la semaine de 48 heures sans perte de salaire. Cette grève, largement suivie, réussit en partie ses objectifs: la semaine de 48 heures fut effectivement introduite à partir du 1^{er} janvier 1955, toutefois les pertes de salaire ne furent compensées que partiellement, à 67%.

Une autre grève concernant le temps de travail eut lieu pendant huit journées, du 18 au 25 avril 1955, dans toutes les mines du pays. Les mineurs exigeaient la semaine de 40 heures (au lieu de 48) et l'instaura-



tion d'un salaire minimal indépendant de l'extraction effectuée. Ici encore, la grève se conclut par un succès partiel, avec des augmentations des salaires horaires et la mise en œuvre d'un salaire minimum quotidien garanti. Le temps de travail dans les mines fut réduit à 44 heures par la mise en place de 16 jours de repos supplémentaires l'année suivante, alors que le LAV menaçait à nouveau de faire grève.

La semaine de 44 heures est également introduite dans la sidérurgie en 1957 et le congé payé est augmenté à 12 jours.

Enfin, la dernière grande mobilisation des années 1950, organisée conjointement par le LAV et le LCGB, concerne toutefois un conflit salarial. Dans le cadre de l'impasse lors des négociations pour le renouvellement de la CCT, dans une période de forte productivité et de croissance de l'industrie

de l'acier luxembourgeoise, plus de 20 000 ouvriers manifestent sur la Place Guillaume à Luxembourg le 21 décembre 1958 pour demander des hausses salariales. Le conflit est finalement résolu, après passage en conciliation, par un arbitrage du professeur Henri Rieben, un proche collaborateur de Jean Monnet. L'arbitre tranche en faveur d'une augmentation du salaire horaire d'un franc luxembourgeois à partir du 1^{er} janvier 1960 (soit 2,5%) - le dit «franc Rieben» - ainsi qu'une compensation rétroactive pour le second semestre 1959.

Les luttes syndicales des années 1950 ont permis des améliorations conséquentes: la baisse de la semaine de travail dans l'industrie de 56 à 44 heures et en parallèle une hausse conséquente du pouvoir d'achat des ouvriers (le salaire annuel nominal moyen passant de 53 000 LuF en 1950 à 83 000 LuF en 1960).

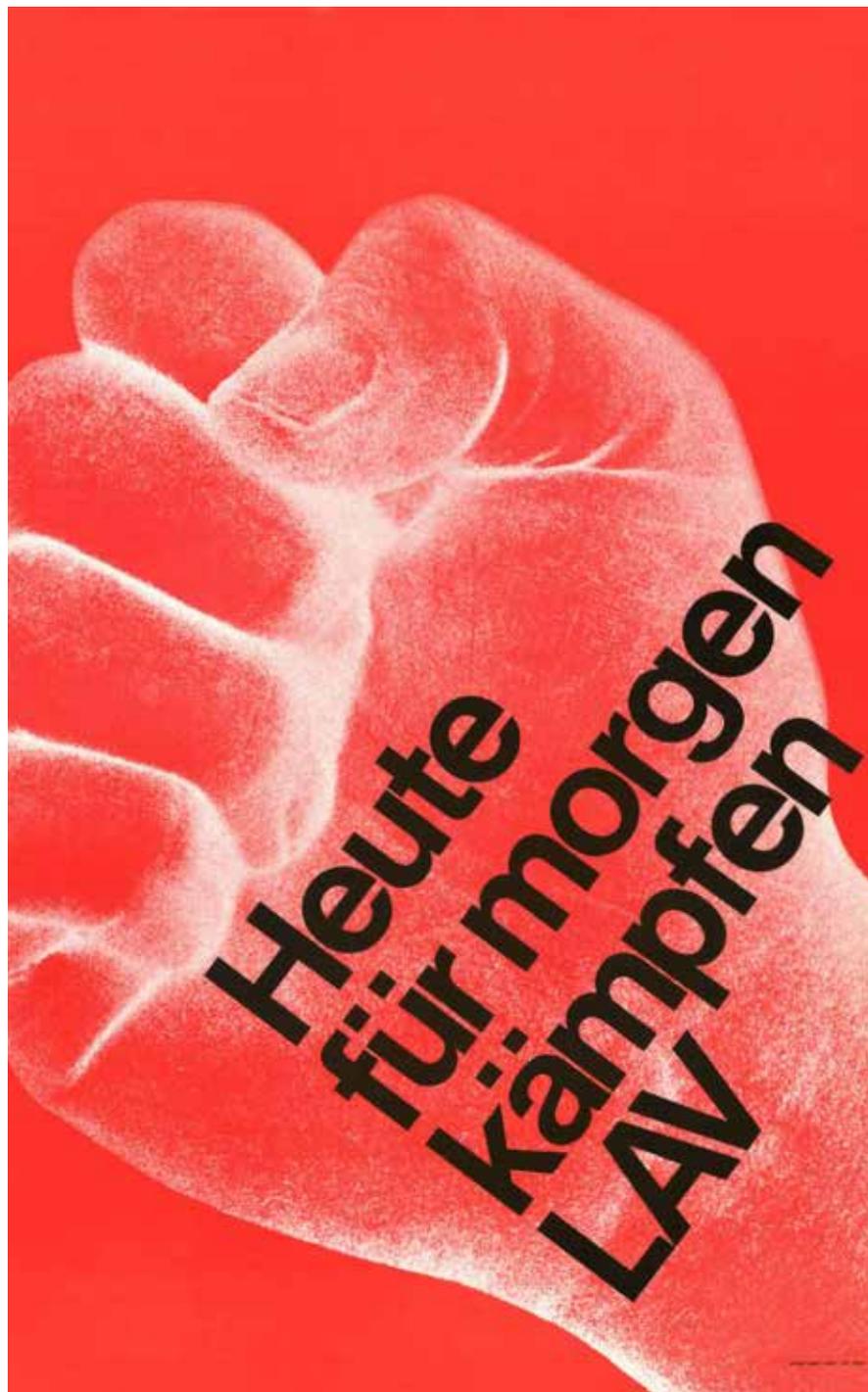
La classe ouvrière montre qu'il faut encore compter avec elle

Le début des années 1970 a été, à bien des égards, une période de nouveaux départs. Le mouvement de 1968 avait trouvé, un peu tardivement, un écho au Luxembourg avec la grève des lycéens d'avril 1971, des initiatives citoyennes, des mouvements des droits de l'homme, mais aussi des organisations féministes se formaient et réclamaient un renouveau social. Dans le même temps, le cycle économique battait son plein: les conventions collectives avec des augmentations de salaire de 15 % étaient la règle, et il y avait de facto le plein emploi.

Le syndicat ouvrier LAV considérait dans ce contexte que le moment était venu d'initier toute une série de réformes sociales. Lors de son Congrès en mai 1973, il décide d'organiser une grande manifestation à l'automne, avec arrêt simultané du travail, afin de faire pression avec son programme revendicatif qu'il venait d'adopter. Il propose aussi aux autres syndicats de rallier cette action, toutefois la FEP et le LCGB refusent. Au final, le LAV organise la manifestation et la grève en grande partie seuls; si le LVOV et la FLTL appellent à participer au rassemblement, ils s'abstiennent de faire grève, tandis que les directions de la FNCTTFEL et de la CGFP s'en remettent à des déclarations de solidarité.

La date de l'action est fixée au 9 octobre 1973, début de la session parlementaire 1973-1974.

Une liste de revendications en 14 points résumant les principales propositions du LAV est largement diffusée. Parmi ses principaux points figurent la cogestion sur les lieux de travail, la réforme progressive de l'assurance maladie, la promotion du logement social, la lutte contre la spéculation sur les terrains à bâtir, l'allègement





fiscal sur les compléments de salaire, les impôts négatifs pour les bas salaires, et l'introduction ou la généralisation du tarif zéro dans les transports publics pour les travailleurs et les étudiants.

En dépit des menaces du ministre d'État, Pierre Werner, et de divers employeurs, selon lesquels la grève du 9 octobre serait illégale, la campagne porte ses fruits et la participation dépasse les attentes des organisateurs. L'appel à la grève est suivi dans la plupart des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de la construction, ainsi que dans diverses entreprises publiques. Entre 25 000 et 40 000 personnes participent à la manifestation centrale, qui s'est rendue de la gare de la capitale à la Place Guillaume.

La journée d'action peut être considérée comme un succès total, voire un séisme politique. Il s'agit non seulement de la

première grande action de grève depuis 1958, mais aussi de la plus grande manifestation syndicale de l'après-guerre. Grâce à cette mobilisation de masse, la LAV réussit à inscrire ses idées à l'ordre du jour politique, et marque la campagne électorale de 1974 qui conduit au premier gouvernement sans participation du CSV depuis 1926.

Un an après la manifestation, le LAV peut affirmer que plusieurs revendications de la manifestation du 9 octobre ont déjà été intégralement ou du moins partiellement mises en œuvre:

- l'introduction de comités d'entreprise mixtes et de représentants des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises;
- la réforme des caisses d'assurance maladie (harmonisation des prestations des différentes caisses d'assurance

maladie, participation accrue de l'État au financement, égalité entre charge patronale et charge salariale);

- l'adaptation des pensions d'accident;
- la réforme de l'inspection du travail;
- la généralisation du tarif zéro pour le transport scolaire et des réductions pour les personnes âgées;
- l'augmentation des abattements fiscaux sur les compléments de salaire.

À partir du 1^{er} janvier 1975, la semaine de 40 heures est également généralisée et la 5^e semaine de congé (25 jours) est introduite.

En prenant l'initiative d'une grande manifestation, le 9 octobre 1973, le LAV a ainsi fait un grand pas en avant dans le renforcement de l'État-providence luxembourgeois.

Front syndical uni contre la crise de l'acier

En 1975, le Luxembourg est frappé de plein fouet par la crise économique mondiale. En particulier le secteur industriel prédominant de la sidérurgie – en 1974, plus de 24 000 salariés travaillent dans ce secteur – se voit confronté à une forte baisse de la demande. La crise conjoncturelle se transforme rapidement en crise structurelle. Après de longues années de plein emploi, le chômage commence à réapparaître, notamment au niveau des jeunes primo-arrivants sur le marché de l'emploi.

Pour le LAV, des voies sont à esquisser dans le dialogue social pour éviter que la crise de l'acier se transforme en crise sociale profonde. Il prend l'initiative d'organiser une nouvelle grande manifesta-

tion nationale pour appeler la politique à bouger. Pour la première fois, l'ensemble des syndicats luxembourgeois rejoignent l'appel du LAV: les autres syndicats libres regroupés dans la CGT (FNCTTFEL, FGIL, FLTL, LVOV), le LCGB, la FEP, la CGFP, la FGFC, la Syprolux participent tous à la grande manifestation organisée le 18 décembre 1976. Il s'agit de la première action commune et solidaire de l'ensemble du mouvement syndical luxembourgeois.

Un manifeste commun est publié. Sa première revendication est la «convocation à court terme d'une Conférence tripartite pour définir une nouvelle politique de l'emploi».

Malgré la réalisation d'un front syndical uni, la manifestation du 18 décembre reste en-dessous des attentes. Quelques 12 000 manifestants y participent. On reste donc loin de la mobilisation de la journée d'action du 9 octobre 1973. Les températures hivernales peuvent avoir contribué à cet état des choses.

Néanmoins, sur le plan politique, la manifestation peut néanmoins être vu comme un succès. En effet, l'année suivante, le gouvernement met en place la tripartite, d'abord au niveau du secteur de la sidérurgie («tripartite acier»), puis en instituant par la loi du 24 décembre 1977 le Comité de coordination tripartite, qui regroupe les représentants des employeurs, des syndicats nationalement représentatifs et du gouvernement. Des mesures sont mises en place pour éviter que la restructuration au niveau de la sidérurgie conduise à une montée du chômage: instauration de la division anti-crise, travaux d'utilité publique, mesures de préretraite pour les ouvriers de la sidérurgie. Un changement structurel d'une envergure jamais vue auparavant s'opère: en l'espace de 10 ans, les effectifs dans la sidérurgie sont diminués de moitié. Grâce aux mesures de la tripartite, cela se produit sans aucun licenciement sec.

Une autre revendication centrale de la manifestation du 18 décembre 1976 était la mise en place d'une Société nationale de crédit et d'investissement, ayant pour objectif de donner des prêts aux entreprises afin de faciliter les investissements et de relancer la conjoncture. La SNCI est effectivement mise en place par la loi du 2 août 1977.



1982

Grève générale pour l'index

Dès sa création en 1979, la nouvelle confédération syndicale OGBL doit lutter pour parer aux attaques contre l'index, c'est-à-dire l'adaptation des salaires et traitements à l'évolution du coût de la vie. L'index avait été introduit pour les fonctionnaires et les cheminots en 1921. Il était devenu un point obligatoire à prévoir dans chaque convention collective en 1965, puis avait été élargi à tout salaire, traitement, pension et indemnité d'apprentissage en 1975. A la fin des années 1970, cet instrument récemment généralisé est remis en question, dans un contexte de «stagflation» (stagnation économique combinée

geois de 8,5 % (21 février 1982), le gouvernement annonce au Comité de coordination tripartite son intention de procéder à d'ultérieures adaptations de l'index. Pour protester contre ces manipulations de l'index, l'OGBL, la FNCTTFEL, le LCGB et le NHV appellent à une manifestation de masse à Luxembourg le 27 mars 1982 (plus de 30 000 participants). Comme le gouvernement ne réagit pas, la manifestation de masse est suivie une semaine plus tard par une grève générale d'avertissement le 5 avril 1982, jour du vote de la loi à la Chambre des Députés. Cette grève sera suivie par environ 80 000 salariés et reste

la seule véritable grève générale dans l'histoire sociale du pays.

Malgré cette mobilisation historique, la majorité parlementaire votent les manipulations de l'index, qui restent en place jusqu'en 1984. Le versement d'une tranche indiciaire est carrément annulé, une perte de pouvoir d'achat qui n'a jamais été compensée. Mais la lutte syndicale a aussi des répercussions sur le plan électoral et contribue à amener un changement de coalition en 1984. La nouvelle majorité CSV-LSAP restaure le fonctionnement normal de l'index fin 1984.



à une inflation élevée). Plusieurs attaques successives contre l'index sont mises en œuvre par la coalition CSV-DP. La loi du 5 mars 1980 prévoit qu'en cas d'aggravation de la situation économique et sociale, les modalités d'application de l'échelle mobile puissent être temporairement adaptées et le nombre et les effets des tranches indiciaires limités. La loi du 1^{er} juillet 1981 supprime la tranche d'avance d'1,5 %, introduite en 1972 pour compenser le retard de l'adaptation des revenus par rapport à l'évolution des prix. De plus, l'adaptation des rémunérations est décalée d'un mois. A la suite d'une dévaluation du franc belgo-luxembour-



1990, 1992, 2000/01

3 campagnes pour améliorer notre sécurité sociale

Un autre sujet qui mobilise l'OGBL dès sa fondation est la défense et l'amélioration de la sécurité sociale. De nombreux combats furent menés tout au long des années 1980, en particulier pour des améliorations au niveau de l'assurance-pension, dans l'objectif d'abolir les «Hongerrenten» (pensions de misère). L'OGBL connaît quelques succès à cet égard, dont l'introduction d'une «prime de Noël» pour les pensionnés en 1982 et la création de l'«allocation de chauffage» (ancêtre de l'actuelle «allocation de vie chère» en 1983. En 1984, l'OGBL proteste contre le «Renteklau» (annulation de 28 milliards de créances de l'Etat envers les caisses de pension) et revendique une augmentation substantielle des pensions à hauteur de 10 %. Après plusieurs interventions auprès du ministre de la Sécurité sociale, une augmentation globale de 7 % est finalement mise en œuvre au 1^{er} juillet 1987.

La même année, le gouvernement réalise finalement la réforme des pensions discutée depuis longtemps sous forme de la loi du 27 juillet 1987, qui crée un régime contributif unique d'assurance pension et introduit la reconnaissance des années d'éducation des enfants pour la retraite («baby years»).

L'OGBL reste cependant sur sa faim et continue de mobiliser au cours de l'année 1988 pour une 2^e réforme globale, qui crée notamment des droits et devoirs égaux pour tous les assurés du secteur privé et du secteur public. Vu l'absence de réalisations concrètes dans ce contexte et dans un contexte de boom économique et de surplus au niveau des finances publiques, le Comité national de l'OGBL décide le 24 avril de mobiliser pour une grève générale,



qui aurait lieu à la date symbolique du 9 octobre 1990. Cette décision est également mise en avant lors du discours du Premier mai de John Castegnaro. La «Rentengerechtigkeit» (justice au niveau des pensions) est la revendication centrale en vue de la mobilisation pour la grève générale, mais la campagne porte également sur d'autres sujets, dont le problème du logement, l'équité fiscale, les investissements dans le domaine de la santé, l'harmonisation des statuts professionnels, la réduction du temps de travail avec l'objectif de la semaine de 35 heures...

En réaction à la vaste campagne de mobilisation de l'OGBL, le gouvernement CSV-LSAP finit par céder et annonce le 20 septembre 1990 qu'il prévoit plusieurs améliorations au niveau de l'assurance pension, entre autres:

- l'augmentation des pensions dans le secteur privé de 10 % au 1^{er} janvier 1991;

- l'intégration définitive de l'augmentation de 7 % versée en 1987 comme amélioration structurelle;
- l'introduction d'une pension minimale garantie;
- la possibilité de partir en retraite à 57 ans après 40 années cotisables.

Au vu de ce résultat, le Comité national décide d'annuler la grève générale du 24 septembre 1990.

Cette campagne victorieuse fournira le modèle pour deux autres campagnes de mobilisation de l'époque John Castegnaro, qui porteront également principalement sur des sujets liés à la sécurité sociale.

Ainsi, le 3 février 1992, le Comité national décide une nouvelle fois l'organisation d'une grève générale pour le 24 avril 1992 et la construction d'un large front unitaire avec les autres syndicats pour bloquer le projet de réforme de l'assurance-maladie du gouvernement. Ce projet prévoyait notamment l'instauration d'un plafond pour la part du financement de l'Etat à 40 %, une augmentation des participations individuelles aux honoraires des médecins de 20 % et aux coûts des médicaments de 60 %, ainsi qu'une diminution de l'autonomie de gestion des caisses de maladie. L'OGBL considère ce projet du gouvernement Juncker comme une attaque frontale contre l'assurance-maladie et comme un pas majeur vers un système de santé à deux vitesses, qui profiterait surtout aux assurances complémentaires privées.

De nouveau, face à la mobilisation de l'OGBL, le gouvernement cède et retire les points principaux de sa réforme (notamment le plafond de 40 % et les participations individuelles). Il accorde la prise en

charge des déficits des caisses de maladie par le budget de l'Etat et annonce l'introduction de la «quadripartite» (idée lancée par l'OGBL à l'automne 1991), qui regroupe des représentants du gouvernement, des syndicats, des employeurs et des prestataires de santé.

La 3^e campagne en vue d'une grève générale est déclenchée le 21 novembre 2000, cette fois-ci sans annoncer une date concrète et alors que l'OGBL est déjà entré dans une campagne de mobilisation pour une redistribution plus équitable des richesses depuis plusieurs mois. De nouveau, les améliorations au niveau de la

sécurité sociale figurent au centre du catalogue de revendications de l'OGBL, à côté de l'augmentation du salaire social minimum, du refus d'une politique tarifaire modérée et de réductions de la charge fiscale sur les petits et moyens revenus.

Le gouvernement CSV-DP réagit en mettant en place le dit «Rentendesch», une table ronde réunissant toutes les parties concernées sur les réformes à envisager au niveau du régime des pensions. Les résultats du Rentendesch ont été une victoire sur toute la ligne pour l'OGBL, qui obtient des résultats considérables:

- augmentation de 12 % des taux de majoration forfaitaires;
- augmentation de 4 % des taux de majoration liés aux cotisations;
- augmentation des pensions minimum de 5 %;
- augmentation des pensions de survie de 29 %;
- introduction d'une prime de fin d'année de 12,9 € par année d'assurance;
- extension de la prise en compte des «baby years»;
- introduction d'un forfait d'éducation.

2009

« Nous ne voulons pas payer pour votre crise! »

La crise financière et économique, qui a éclaté en septembre 2008 suite à l'entrée en cessation de paiement de plusieurs instituts financiers et assurances, en particulier de Lehman Brothers et d'AIG aux Etats-Unis, a rapidement eu des répercussions sur l'économie et la place financière luxembourgeoise. L'Etat débloque des sommes considérables pour sauver la BIL et la BGL suite à la déconfiture des maisons-mères belge et néerlandaise, resp. Dexia et Fortis. Une étatisation partielle de ces banques et un important plan d'investissements publics sont rapidement mis en œuvre, alors que de telles politiques sont en pleine contradiction avec l'orthodoxie économique néolibérale.

Mais ce consensus, au début de la crise, se dissipe rapidement. Le chômage

augmente, tout comme le recours au chômage partiel. Le PIB chute de 1,3% en 2008, puis de 4,4% en 2009.

Dans ce contexte, le patronat réclame des mesures d'austérité drastiques lors d'une réunion du comité de coordination tripartite: l'abolition ou au moins le plafonnement de l'indexation des salaires, un gel généralisé voire une réduction des salaires! Le CSV emboîte le pas en reprenant l'idée patronale du plafonnement de l'index à un certain niveau de salaire, mais se heurte au sein du gouvernement au refus du LSAP. Les partis de la coalition gouvernementale semblent en revanche d'accord pour prévoir le retrait du pétrole, du tabac et de l'alcool du panier de produits qui sert de base pour calculer les échéances des tranches indiciaires.

Le 2 avril 2009, l'OGBL lance un appel en vue d'une grande manifestation nationale le 16 mai – journée prévue par la Confédération européenne des syndicats comme journée d'action. La manifestation aurait pour but de défendre les revendications suivantes:

- la défense des emplois, le maintien de l'emploi lors de restructurations, la protection contre les licenciements arbitraires, la protection financière en cas de chômage, une meilleure protection des droits des salariés en cas de faillite, une politique de l'emploi proactive et préventive pour les jeunes ayant terminé leur scolarité;
- la défense de notre système de sécurité sociale en cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse ...;



- le respect des droits des salariés et le renforcement du droit de cogestion des délégués du personnel et des syndicats dans les entreprises;
- une importante activité publique d'investissements profitant aux entreprises locales, orientée vers l'avenir et dont la ligne directrice est la politique climatique, visant donc le développement économique durable.

L'OGBL réussit à rallier, contrairement à 1973 et 1982, l'ensemble des syndicats du pays pour soutenir cette manifestation, sous le slogan «Nous ne payerons pas pour votre crise».

De nombreuses organisations de la société civile, mais aussi de jeunes et d'étudiants se rallient également à la manifestation. Plus de 30 000 manifestants font le parcours de la Gare de Luxembourg à la «Gëlle Fra», la grande majorité arborant des vestes rouges de l'OGBL.

Si cette grande mobilisation d'un front syndical uni ne réussit pas à empêcher la mise en œuvre d'une politique d'austérité, elle permet d'atténuer les effets de cette politique et d'éviter des mesures bien pires qui étaient clairement sur la table («paquet Juncker-Frieden» d'avril 2010). Il s'agissait notamment de la modification de la composition du panier à la base de l'index, de la réduction de moitié de l'exonération fiscale des chèques-repas, de la suppression de l'allocation repas dans la Fonction publique, de la suppression de l'ajustement des pensions à l'évolution générale des salaires jusqu'en 2014, de la suppression de l'allocation de rentrée scolaire sauf pour les familles qui bénéficient de l'allocation de vie chère et de la réduction du congé parental de 6 à 4 mois.

Le non-versement de tranches indiciaires et d'ajustements du salaire social minimum, tel que le réclamait l'UEL, n'ont également pas vu le jour. L'index put ainsi également être sauvé. Après une nouvelle modulation de l'index de 2010 à 2014, le fonctionnement normal de l'indexation des salaires est restauré en 2015.

Résultats récents de l'action syndicale

Si la dernière décennie n'a pas donné lieu à des manifestations de l'envergure de celle du 16 mai 2009, elle fut néanmoins marquée par un certain nombre de mouvements syndicaux d'envergure, que ce soit au niveau national ou au niveau sectoriel, voire de l'entreprise individuelle. Ces mouvements se sont terminés, pour la plupart, sur des victoires syndicales considérables. Et l'OGBL fut toujours la force motrice de toutes ces actions. Nous ne mentionnons ici que:

- la campagne contre la flexibilisation tous azimuts du temps de travail réclamée par le patronat. Non seulement, l'OGBL a réussi à faire blocage aux visées patronales de déréglementation, mais il a également réussi à faire améliorer la législation sur l'organisation du temps de travail, en prévoyant notamment des jours de congé supplémentaires dans le cas de périodes de référence plus longues. Une autre revendication de l'OGBL dans le contexte de cette campagne, la 6^e semaine de congé payé, a reçu une réponse partielle avec l'introduction d'un jour de congé et d'un jour férié supplémentaires;
- la campagne pour une hausse structurelle du salaire social minimum. Un premier succès dans le cadre de cette campagne a été obtenu avec la hausse extraordinaire du SSM de 0,9% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Toutes les attaques du patronat contre l'ajustement régulier du SSM ont échoué;
- la grève victorieuse chez ACL Services SA les 16 et 17 décembre 2014;
- la mobilisation massive des salariés des secteurs de la santé et du secteur social pour la revalorisation des carrières et la transposition de la réforme de la Fonc-

tion publique dans les CCT FHL et SAS avec plus de 9 000 manifestants le 16 juin 2016, qui a permis l'obtention d'accords historiques au niveau des deux CCT l'année suivante;

- la première grève du secteur des soins dans les maisons de soins «An de Wisen» à Bettembourg, «Parcs du 3^e âge» à Bertrange et ZithaSenior à Luxembourg et à Pétange, en juin 2018, qui a été la plus longue grève au Luxembourg depuis 23 ans se soldant par un succès sur toute la ligne pour l'OGBL;
- la mobilisation du secteur du bâtiment le 5 juillet 2018 à Luxembourg pour des augmentations salariales conséquentes et contre la flexibilisation outrancière du temps de travail revendiqué par le patronat.

Avec la pandémie du Covid-19, le syndicat fait face à de nouvelles épreuves. Il a œuvré dès le premier jour des mesures

du gouvernement pour éviter que cette crise sanitaire ne se transforme en crise sociale. Il a pu atteindre un certain nombre de succès. Il faut désormais se tenir prêt pour de nouvelles mobilisations, car il n'est pas à exclure qu'en sortie de crise, les luttes en lien avec la redistribution des richesses, mais aussi la répartition des coûts à assumer, reprendront avec une vigueur renouvelée, même si, pour l'instant, il semble être possible de trouver des accords avec le patronat, que ce soit sur les mesures sanitaires à respecter dans les entreprises, le télétravail ou sur le droit à la déconnexion.

Le développement massif du télétravail dans le contexte de la pandémie, qui semble continuer en période post-pandémique, pose néanmoins de nouveaux défis à l'action syndicale: est-ce qu'il faut désormais se préparer à des actions syndicales pour ainsi dire «virtuelles»? Des «grèves à distance»? L'avenir le montrera.



Prédécesseurs de l'OGBL

Metallarbeitergewerkschaft (MAG)
Section luxembourgeoise du Deutscher Metallarbeiterverband (DMAV)
Berg- und Hüttenarbeiterverband (BHAV)
Luxemburger Metallarbeiterverband (LMAV)
Luxemburger Berg- und Metallindustriearbeiterverband (LBMIAV)
Lëtzeburger Arbechterverband (LAV)

Autres syndicats membres de la CGT

Fédération nationale des cheminots, des travailleurs du transport, des fonctionnaires et employés luxembourgeois¹
(FNCTTFEL-Landesverband)
Association professionnelle et de secours mutuels des conducteurs d'automobiles du Luxembourg² (ACAL)
Fédération luxembourgeoise des travailleurs du livre (FLTL) ; anc. Association typographique/Buchdruckerverein
Fédération générale des instituteurs luxembourgeois³ (FGIL)
Luxemburger Vorarbeiter- und Obermaschinenverband (LV0V)
Fédération nationale des employés⁴ (FNE)
Syndicat professionnel des établissements de garde Luxembourg (SPEGL)
Ganymed [serveurs restauration-hôtellerie]
Vatel-Club [cuisiniers]

Revolutionäre Gewerkschafts-Opposition (RGO)
Fraie Lëtzeburger Arbechterverband (FLA)

Fédération des employés privés (FEP) devenu par la suite Fédération des employés privés –
Fédération indépendante des travailleurs et cadres (FEP-FIT)
et ses prédécesseurs:
Fédération nationale des employés privés (FNEP)
Association cantonale des employés privés d'Esch-sur-Alzette
Handlungsgehilfenverband
Verein der Grubenbeamten
Union des employés de commerce
[Association luxembourgeoise des employés de banque⁵] (ALEB)

Autres syndicats faisant partie du cartel syndical de 1906-1920 :

Handschuhmacherverein
Gemeindearbeiterverein, devenu par la suite Staats- und Gemeindearbeiterverband
Maurerverein
Gipserverein
Luxemburger Bauarbeiterverband
Luxemburger Holzarbeiterverband
Brauerverein
Lederarbeiterverein
Tabakarbeiterverein
Verein der Stukkateure

Comité de liaison des enseignants critiques (CLEC)
Association luxembourgeoise des éducateurs diplômés (ALDED)
Délégation nationale des assistants-professeurs (DNAP)
Association luxembourgeoise des psychologues diplômés universitaires (ALPDU)
Onofhängeg Artiste-Gewerkschaft Lëtzebuerg (OAGL)

1. Intégration provisoire au 1^{er} juillet 2020

2. L'ACAL a fait partie de la CGT en tant que syndicat affilié à la FNCTTFEL entre 1955 et 2001

3. La FGIL cède son activité syndicale au SEW/OGBL en 1979, mais garde sa structure et activité en tant que coopérative.

4. Intégrée à la FNCTTFEL en 1963

5. La future ALEBA est sortie de la FEP en 1977, avant la création de l'OGBL. Une partie de l'ALEBA a néanmoins rejoint l'OGBL début 1979 pour y constituer le Syndicat Banques et Assurances (aujourd'hui Syndicat Secteur financier).